



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

dépôt: N. Gilles Roth
14.12.2016
PL 7020

2

Motion

La Chambre des Députés

- constatant que le gouvernement précédent avait introduit une prime pour la promotion des véhicules électriques purs et des véhicules électriques hybrides rechargeables de l'extérieur à faibles émissions de CO₂,
- que ce régime avait bénéficié à toutes les personnes physiques, indépendamment de leur niveau de revenus,
- que ce régime n'a pas été prolongé au-delà du 31 décembre 2014,
- que le projet de loi no 7020 portant mise en œuvre de la réforme fiscale 2017 vise à présent à accorder un abattement pour « mobilité durable » excluant de ce fait, de nombreuses personnes du bénéfice de ce type de mobilité,

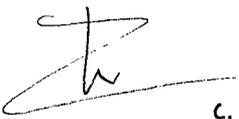
Invite le Gouvernement

- à mettre en place, dans un esprit d'équité sociale, un régime de subventionnement direct (prime) au lieu d'un subventionnement indirect (abattement) en matière de mobilité durable


 G. Roth

 N. Spautz

 P.-H. Meyers


 C. Wiseler

 L. Noscar